

ACP ST HUBERT
rue Saint Hubert 22
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BCE 0839.190. 154

Céline Béclard
<celine.beclard@not-maselis.be>

Madame,

Objet : Vente du lot '4D' de

Nous accusons réception de votre courrier du 15-06-2026 dont le contenu a retenu notre meilleure attention.

En vertu de l'article 577-11 du Code Civil, nous vous invitons à prendre connaissance des réponses à vos différentes questions.

1. art. 577-11 §1, 1° / Fonds de roulement et Fonds de réserve (4D)

Lot	Fonds de roulement	Date	Montant total	Quotités totales	Quotités	Montant
4D	Fonds de roulement	16-07-2026	3.570,30 €	1000	80	285,62 €
4D	Total lot	16-07-2026				285,62 €

Lot	Fonds	Date	Montant total	Quotités totales	Quotités	Montant
4D	Fonds de réserve général	16-07-2026	1.403,45 €	1000	80	112,28 €
4D	Fonds travaux	16-07-2026	6.500,00 €	1000	80	520,00 €
4D	Fonds de réserve ascenseurs	16-07-2026	56.565,41 €	100	11	6.222,20 €
4D	Total lot	16-07-2026				6.854,47 €

2. art. 577-11 §1, 2° / Arriérés dus par le cédant à ce jour: 3725,93 € (sous réserve du décompte final)

3. art. 577-11 §1, 3° / Situation des appels de fonds de réserve: Montant du lot pour le fonds de réserve : 6854,47 €.

4. art. 577-11 §1, 4° / Procédure judiciaire en cours: Aucune

5. art. 577-11 §1, 5° / Procès-verbaux et décomptes de charge
Les documents concernés ont été envoyé le 03/04/2025 à celine.beclard@not-maselis.be.

6. art. 577-11 §2, 1° / Dépenses d'entretien de réparation et réfection: Voir décisions procès verbal

7. art. 577-11 §2, 2° / Appel de fonds: Voir décisions procès verbal

8. art. 577-11 §2, 3° / Frais liés à l'acquisition de partie communes: Aucun

Informations complémentaires :

- A. Date de la prochaine assemblée : 2027
- B. Date de la dernière assemblée : 07-04-2026 (PV ci-joint)
- C. Périodicité des provisions : Trimestrielles
- D. Budget annuel des provisions du lot :
- E. Provisions périodique du lot :

Le fonds de roulement, soit 285,62 € (si entièrement provisionné) sera défalqué du décompte de fin d'exercice incluant d'éventuels décomptes de chauffage et/ou de consommation d'eau et diminué des provisions payées, et sera demandé à l'acheteur.

Auriez-vous l'obligeance de retenir le montant échu à ce jour de [] en faveur de la copropriété sur le produit de la vente et de le virer à l'ordre du compte de l'ACP ST HUBERT n° BE52 3630 7329 0109 avec la communication suivante: +++024/3072/69911+++.

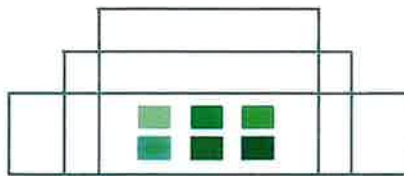
Si les sommes dues devaient être payées entretemps, nous ne manquerons pas de vous en averti.

Nous rappelons qu'il appartient aux occupants (entrant et sortant) de faire procéder (s'il y a lieu) aux relevés contradictoires des compteurs de passage d'électricité, d'eau et calorimètres.

Les frais de dossier s'élèvent à 150 € et ont été facturés au cédant dans son décompte. Toute copie supplémentaire sera facturée à 50 € conformément à l'art. 577

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, nos plus respectueuses salutations.

Fait à WOLUWE ST PIERRE le 16-07-2026



ACP du 22, rue Saint Hubert
1150. Bruxelles
BCE 0839 190 154

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 07 AVRIL 2026

L'Assemblée est constituée par 9 propriétaires, présents ou représentés, totalisant 771/1.000^{ème}.

Le double quorum étant réuni, la séance débute à 17H15.

Gestion de l'immeuble

Suivi des travaux de rénovation de l'ascenseur.

Rappel du contexte :

- Expertises et devis antérieurs peu satisfaisants.
- Décision de ne plus recourir à l'expert Roelandt (coût jugé excessif pour peu de résultats).
- La commande de rénovation est passée à la société « LIFTEN SPAAS ». Le début des travaux est prévu pour début 2027.
- Le suivi et vérification des travaux est confiée à Pierre CRABEELS ainsi qu'à l'organisme de contrôle « AIB VINCOTTE ».

Discussion sur la phase 2 :

- Remplacement ou réparation des portes, options de détecteurs optiques pour surveillance de la trémie.
- Attente de devis complémentaires (détection électronique, mise en peinture).
- Le contrat d'entretien actuel se termine fin 2026, lettre recommandée a été envoyée au prestataire sortant.

Décisions :

- Relancer pour obtenir les devis manquants (détection, peinture, entreprises spécialisées).
- Valider le remplacement du système de sélection d'étage dans la cabine (plaque numérotée sans nom, laiton doré privilégié).

Problèmes de boîtes aux lettres et accès facteur.

Difficultés d'accès pour le facteur : changements fréquents, problèmes de clés et d'accès sécurisé, problème des colis non livrés ou mal acheminés.

Discussion sur l'installation éventuelle d'un digicode ou d'un système plus accessible pour le facteur.

Pas de décision au stade actuel.

Travaux de toiture et corniches.

Constat de dégradations importantes (fuites, mauvaise évacuation de l'eau, corniches pleines d'eau, boiserie abîmée).

Il s'en suit une discussion technique sur les matériaux (zinc, EPDM, plasticité, joints de dilatation) et les méthodes (échafaudage vs nacelle).

- Constat que les devis sont élevés (60000 à 80000 € pour la corniche, inquiétudes sur le rapport qualité/prix).
- Proposition de mutualiser les gros travaux (profiter de l'échafaudage pour faire isolation, cheminées, etc.).

Questions sur le financement des travaux. Les propositions suivantes sont émises :

- Utilisation du fonds de réserve actuel
- Possibilité d'emprunt à taux réduit
- Constitution d'un fonds travaux accéléré.

Le calcul de la répartition des coûts par quotités entraîne une certaine inquiétude chez quelques copropriétaires sur les capacités de paiement.

Décisions :

- Continuer à cotiser de façon accrue pour constituer un fonds dédié aux travaux de toiture (6500 EUR appelés chaque trimestre).
- Mettre en attente les devis actuels en attendant d'avoir une meilleure visibilité financière et des options d'emprunt.
- Solliciter un nouvel avis d'expert/couvreur (Connaissance de Pierre Crabeels) pour obtenir un devis complémentaire et une évaluation indépendante.
- Étudier les possibilités d'emprunt collectif et surveiller l'évolution des aides publiques. A noter qu'à ce jour, il n'existe aucune décision gouvernementale pour de nouvelles primes Renovation en 2026.
- Rassembler les devis et clarifier les priorités des travaux à effectuer dès que les fonds sont disponibles.

Espaces Communs & Répartition des Caves.

Problèmes d'identification et d'attribution des caves (certaines non numérotées, état de vétusté avancé, humidité).

Discussion sur la possibilité de vendre certaines parties communes pour financer les travaux.

- Nécessité de clarifier la propriété des différents espaces via un géomètre et consultation des actes de base.
- Proposition de revoir la répartition, créer de nouvelles caves utilisables, valoriser certains espaces.

-
- Mandater un géomètre pour faire l'inventaire et l'attribution précise des caves et espaces communs.
 - Demander l'ensemble des plans et actes de l'immeuble.
 - Discuter ensuite d'une éventuelle revente ou réaffectation des espaces identifiés.

Divers & Fin de Réunion

Rappel de la nécessité de continuer à alimenter le fonds de réserve..

Nécessité de maintenir la cohésion et l'information entre copropriétaires pour toute décision majeure.

La séance a été levée à 19H15

Procès-verbal rédigé par J.L. Ranscelot, syndic.



ACP ST HUBERT
rue Saint Hubert 22
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BCE 0839.190.154

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MARS 2022

01- Vérification des présences, procurations

Suivant la liste de présence signée, l'assemblée compte :

Copropriétaires présents,	8/10
Copropriétaire(s) représenté(s)	1/10
Copropriétaire(s) absent(s).	1/10

Soit 9 copropriétaires présents ou représentés sur 10, totalisant 920/1000^e.

Le quorum étant réuni, les membres peuvent débattre de l'ordre du jour.

La liste de présence et procurations resteront annexées au livre des procès-verbaux

La séance débute à 17h 00 .

02- Rapport d'activité.

Durant ces 2 dernières années, l'immeuble a fonctionné normalement. La gestion de l'immeuble s'est déroulée dans la continuité.

Hormis le nettoyage qui est assuré par un indépendant, il n'y a pas eu de modification dans les services et contrats en cours.

03- Comptes de la copropriété

La comptabilité de l'immeuble est suivie trimestriellement.

Au 31 décembre 2021, au terme du 4^e trimestre, le compte financier de la copropriété chez ING comportait 26.0172,69 EUR soit les fonds appelés en 2020 à titre de provision pour les futurs travaux à l'ascenseur. **Le fonds ascenseur est de 23.581,59 EUR.**

Les appels de fonds pour ascenseur devaient s'étaler sur 2020 et 2021. Il n'y a pas eu d'appel de fonds en 2021.

L'assemblée demande de reprendre ces appels sur l'exercice en cours, soit 5.000 EUR chaque trimestre.

04- Approbation des comptes 2020-2021

L'assemblée est d'accord d'approuver les comptes des années 2020 et 2021.

05- Décharge à donner au syndic pour sa gestion durant l'année écoulée.

L'assemblée donne décharge au syndic pour sa gestion de l'immeuble et ce à l'unanimité.

06- Reconduction du mandat du syndic

L'assemblée est d'accord de reconduire le mandat du syndic, l'Office Cogebra, représenté par J-L. RANSCELOT

07- Ascenseur - État de la situation - Rapport M. Roelandt de Lift Expertise

Un contrat a été signé avec le bureau Lift Expertise – Monsieur pour une expertise technique de l'installation et vérification des éléments repris dans l'analyse de risque réalisée par AIB Vinçotte.

Cette expertise technique de l'appareil a été réalisée.

Entretemps, une prolongation du délai est accordée pour les ascenseurs installés avant 1958.

Dès lors :

- Les ascenseurs doivent être en ordre pour le 31 décembre 2023.
- Si l'ascenseur a une reconnaissance à valeur historique, il doit être en ordre pour le 31 décembre 2027.

L'ascenseur de la résidence pourrait être reconnu à valeur historique.

Pour se faire, une demande a été introduite auprès de « Homegrade » et « Urban » pour obtenir confirmation.

A l'introduction de la demande, il a été répondu qu'à première vue, l'ascenseur répond bien aux critères pour obtenir l'attestation de valeur historique. Il a probablement été installé vers 1934 à l'occasion de la transformation de l'ancienne manufacture de piano « Boen » en immeuble à appartements.

Vu cette situation, M. : a mis le dossier en attente de savoir si l'immeuble sera tributaire de sa reconnaissance historique ou non.

A propos de l'ascenseur, demander au service d'entretien de bloquer l'ascenseur au niveau du dernier arrêt. Plus de descente systématique au rez-de-chaussée.

08- Divers.

La canalisation de distribution de l'eau vers les appartements en cuivre est de fait, d'époque

☞ Fuites et fragilité de l'installation.

Les copropriétaires sont d'accord pour prendre des mesures rapides de rénovation de l'installation.

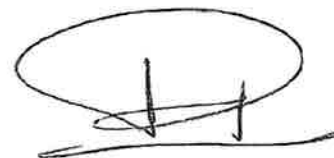
Il faut prendre des mesures de réparation à propos de fuite d'eau dans les caves (dernière cave après le local des compteurs électriques).

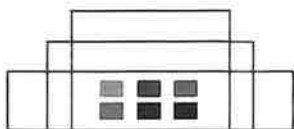
Au terme de l'assemblée de 2019, des travaux de renouvellement de remontées d'étanchéité en zinc étaient prévues et commandées à l'entreprise Fabio-Toit. Ce dernier n'a pas suivi la commande et les travaux restent à exécuter. Contacter d'autres entreprises.

Rappel concernant le remplacement du châssis au sommet de la cage d'escalier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17 h 50.

Procès-verbal rédigé par J.L. Ranscelot, syndic.





ACP ST HUBERT
rue Saint Hubert 22
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BCE 0839.190. 154

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 09 NOVEMBRE 2023

01- Vérification des présences, procurations

Suivant la liste de présence signée, l'assemblée compte :

- 8 Copropriétaires présents,
- 3 Copropriétaire(s)représenté(s)

Soit 11 copropriétaires présents ou représentés sur 11 , totalisant 1.000/1.000^e.

Le quorum étant réuni, les membres peuvent débattre de l'ordre du jour.

La liste de présence et procurations resteront annexées au livre des procès-verbaux.

La séance débute à 17 h 05

02- Rapport d'activité.

L'immeuble continue à fonctionner normalement avec quelques perturbations occasionnelles.

L'épisode de l'installation de gaz avec quelques fuites sur compteurs en fut une.

Sibelga, intervenu à la demande d'un occupant, un week-end, avait coupé la distribution de gaz, sans préavis. Il a fallu quelques temps pour démonter les caissons masquant les conduites, remplacer les compteurs défectueux et protéger les conduites par l'injection d'un produit d'étanchéité.

Il reste à remettre en état les caissons des diverses canalisations.

Le caractère historique de l'ascenseur a été reconnu.

Les fournisseurs de l'immeuble n'ont pas été modifiés.

M. I fait remarquer l'absence de suivi dans le remplacement des éclairages de la cage d'escalier. Le service de nettoyage en sera informé.

L'assurance de l'immeuble est réglée à l'échéance de la prime.

03- Comptes de la copropriété

Situation financière.

Madame [] a examiné les comptes de la copropriété. Diverses questions ont été soumises au syndic. Elles ont trouvé réponses au travers, notamment des balances des comptes détaillées.

Situation du fonds pour ascenseur.

Au 30.09.2023, le fonds pour travaux à l'ascenseur était de 38.581,59 EUR.

Les appels de fonds de 5.000 EUR/ trimestre sont poursuivis.

04- Approbation des comptes 2022-2023

L'Assemble approuve les comptes à l'unanimité.

05- Décharge à donner au Syndic pour sa gestion durant l'année écoulée.

L'Assemblée donne décharge au syndic à l'unanimité.

06- Reconduction du mandat du Syndic

L'Assemblée souhaite un syndic assurant la gestion de l'immeuble d'une part et la prise en charge des travaux de conservation de l'immeuble en vue des objectifs énergétiques.

L'Office Cogebra ne souhaite pas ajouter le second objectif à sa mission.

Il est convenue de l'Office Cogebra poursuit sa mission de jusqu'à désignation d'un nouveau syndic correspondant aux critères repris ci-dessus.

07- Remise en état de la cage d'escalier suite aux travaux sur l'installation d'arrivée de gaz

Offre de SEGENET : 7.200 EUR + TVA

Offre de LINEA GYP : 6.640 EUR + TVA mais comprenant le remplacement du châssis de fenêtre du local technique ascenseur.

L'Assemblée est d'accord de confier les travaux à LINEA GYP pour un montant de 7.250 EUR TVAC.

Profiter de ces travaux pour ajouter de l'isolant autour des tuyauteries d'eau dans la cage d'escalier.

08- Ascenseur

Selon M. [] expert auprès de LIFT EXPERTISE, vu que la copropriété a obtenu une attestation sur la reconnaissance à valeur historique, elle ne doit pas réaliser une mise en conformité avant le 31 décembre 2027.

L'armoire de commande a été remplacé ainsi que la machine de levage.

Les éléments sont conformes.

S'il n'y a pas de problème technique, il n'y a pas lieu de modifier l'installation.

Ce n'est que s'il devait y avoir des problèmes techniques qu'il faudrait avancer la mise en conformité ou partie.

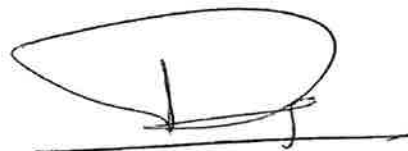
L'ascenseur étant reconnu par Home Grade, il pourrait y avoir une prolongation du délai de mise en conformité au-delà de 2027.

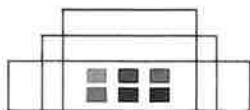
09- Suggestions - questionnement divers – à suivre

- Traitement des zingueries en toiture.
- Dégâts des eaux chez . à traiter – devis et déclaration à l'assurance du bâtiment.
- Dégâts des eaux appartement rez-de-chaussée gauche.
- Contrôle périodique ascenseur. Dernier contrôle 23.08.2022. Contacter Vinçotte pour explication sur cette absence de contrôle.

La séance a été levée à 18h30.

Procès-verbal rédigé par J.L. Ranscelot, syndic.





ACP ST HUBERT
rue Saint Hubert 22
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BCE 0839.190. 154

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 MARS 2025

01- Vérification des présences, procurations

Suivant la liste de présence signée,

Sont présents

Sont représentés :

Soit 8 copropriétaires présents ou représentés sur 11, totalisant 758/1000^{ème}.

Le quorum étant réuni, les membres peuvent débattre de l'ordre du jour.

La liste de présence et les procurations resteront annexées au livre des procès-verbaux.

La séance débute à 18h30

02- Rapport d'activité.

Il n'y a pas eu d'évènement marquant au cours de l'année écoulée, hormis la remise en ordre de la cage d'escalier, suite aux travaux de remplacement de tuyauteries de gaz.

Des interventions pour dégâts des eaux ont été prises en charge par l'assurance de l'immeuble (excepté la franchise).

L'immeuble a fonctionné dans sa continuité.

Il n'y a pas de changement parmi les quelques fournisseurs de l'immeuble.

Les appels de fonds en vue de la rénovation de l'ascenseur se sont poursuivis.

03- Comptes de la copropriété

Les comptes de la copropriété sont envoyés trimestriellement et ne portent que sur les factures liées au fonctionnement courant de la copropriété.

Il n'y a pas de remarque particulière.

Le compte de réserve en vue des futurs travaux à l'ascenseur a continué à être provisionné par des appels de fonds trimestriels.

Au 31.12.2024, il atteignait 68.581,59 EUR.

04- Approbation des comptes de l'exercice 2024

L'Assemblée n'a pas de remarque et est d'accord d'approuver les comptes.

05- Décharge à donner au syndic pour sa gestion durant l'année écoulée.

L'Assemblée est d'accord de donner la décharge au Syndic.

06- Mandat du syndic

Pour rappel, lors de la dernière AG, il fut convenu de mettre en place un syndic chargé de la gestion de l'immeuble, mais qui prendrait également en charge la conservation du bâtiment en vue d'atteindre des objectifs d'amélioration énergétiques.

À ce jour, les demandes de reprise de la fonction de syndic ne suscitent pas de réelle candidature.

Par ailleurs, les propriétaires n'envisagent pas d'entamer, actuellement, l'un ou l'autre projet de modification profonde de l'immeuble et souhaitent s'orienter rapidement vers divers points d'entretien ou de mise en conformité des équipements communs.

Dans cette optique le mandat du syndic, l'Office Cogebra srl, est poursuivi.

07- Suggestions - questionnaire divers

En conséquence du point précédent, l'Assemblée demande de mettre en exécution les points suivant :

Mise en conformité de l'installation électrique des communs.

Une offre de l'électricien « DEMOUSTIER » est disponible pour un montant de 1.166 EUR + 636 EUR pour suppression de la minuterie de l'éclairage de la cage d'escalier par des plafonniers à détecteurs de présence.

Les propriétaires s'interrogent sur les montants peu élevés proposés compte tenu de l'ancienneté de l'installation et des nombreux câbles électriques en tous sens dans les parties communes.

Demander des offres complémentaires pour comparer.

Anticiper l'installation de la fibre optique dans l'immeuble par Proximus.

Les propriétaires sont d'avis de renforcer, améliorer l'éclairage à l'entrée de l'immeuble (éventuellement type « crépusculaire »).

L'amélioration de cet éclairage peut être éventuellement poursuivie au niveau du couloir d'entrée.

En poursuite de ces aménagements à l'entrée de l'immeuble, il est demandé de remettre le tableau des plaquettes nominatives en bon état de présentation, uniformisé.

Monsieur . insiste pour qu'une priorité soit donnée à l'état des corniches, côté façade avant.

L'Assemblée demande au Syndic d'établir un agenda des travaux d'entretien de première nécessité.

L'Assemblée est d'accord d'établir un recensement des locaux et caves communs et privés afin d'établir une liste reprenant quel propriétaire occupe quel local.

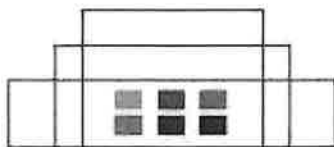
La réunion a été levée à 20 h 00.

Procès-verbal rédigé par J.L. RANSCELOT, syndic

(c) 2025 SyndicAssist, le 04 mars 2025 15:05, Licence d'utilisation accordée à Office Cogebra sprl
Bilan comptable ' ACP ST HUBERT' (01-01-2024-31-12-2024)

Actif	Montant	Passif	Montant
Classe 1		Classe 1	
Résultat	2.923,73	Fonds de roulement	3.570,30
Total Classe 1	2.923,73	Fonds de réserve général	1.403,45
		Fonds de réserve ascenseurs	
Classe 4		- Ouverture	48.581,59
Copropriétaires débiteurs	7.451,39	- Appels	20.000,00
Charges à reporter	1.019,72	Fonds de réserve ascenseurs	68.581,59
Arrondis de répartition	0,69	Total Classe 1	73.555,34
Compte d'attente	622,72		
Total Classe 4	9.094,52	Classe 4	
		Fournisseurs	2.463,57
Classe 5		Total Classe 4	2.463,57
BE52 3630 7329 0109 (COMPTE A VUE)	64.859,66		
Total Classe 5	64.859,66	Sinistre(s)	
		Infiltration corniche - 4G	859,00
		Total Sinistre(s)	859,00
Total	76.877,91	Total	76.877,91

(c) 2025 SyndicAssist, le 04 mars 2025 15:05, Licence d'utilisation accordée à Office Cogebra sprl



ACP ST HUBERT
rue Saint Hubert 22
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BCE 0839.190. 154

rue Saint Hubert 22 bte 3
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Décompte des charges copropriétaires

Objet : Décompte individuel - Lot(s) 4D

Période : du 01-01-2023 au 31-03-2023

Vous trouverez votre décompte détaillé en annexe à cette lettre.
Si le solde est en votre faveur, celui-ci sera mis à votre crédit.

Montant total à payer : 2283,20€ en faveur de la copropriété

Nous vous prions d'effectuer le règlement, dans les 20 jours, sur le compte de la copropriété **BE52 3630 7329 0109** avec la communication suivante : **+++024/3072/69911+++**.

Au verso de la présente, vous trouverez votre situation comptable. Celle-ci vous permettra de contrôler les paiements ayant été pris en compte dans le présent avis.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuel et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Fait à Woluwe St Pierre, le 01-06-2023

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be

Situation comptable:

Date	Infos	Débit	Crédit	Solde	Extrait
01-01	Décompte 4ème trimestre 2023	875,90€		875,90€	
20-02	FONDS ASCENSEUR - AG 2022 (4D)	550,00€		1425,90€	
01-06	Décompte 1er trimestre 2023 (4D)	857,30€		2283,20€	
		2283,20€	0,00€	2283,20€	

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be

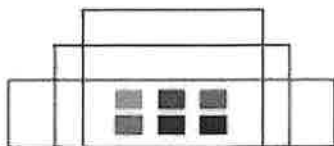
Détails de votre décompte:

Lot : 4D			
Période : 01-01-2023-31-03-2023			
Charge	A répartir	Quotités	Quote-Part
Rubrique 'Ascenseurs'			
Entretien et réparations ascenseurs (P)	206,70€	11 / 100	22,74€
Electricité ascenseurs	33,00€	11 / 100	3,63€
Total 'Ascenseurs'	239,70€		26,37€
Rubrique 'Assurances'			
Assurance incendie	4131,49€	80 / 1000	330,52€
Total 'Assurances'	4131,49€		330,52€
Rubrique 'Charges de la copropriété'			
Décompte de frais	38,43€	80 / 1000	3,07€
Total 'Charges de la copropriété'	38,43€		3,07€
Rubrique 'Entretien immeuble'			
Entretien bâtiments	2809,00€	80 / 1000	224,72€
Total 'Entretien immeuble'	2809,00€		224,72€
Rubrique 'Frais communs'			
Nettoyage bâtiment selon contrat	544,50€	80 / 1000	43,56€
Entretien divers	196,10€	80 / 1000	15,69€
Electricité parties communes	252,00€	80 / 1000	20,16€
Total 'Frais communs'	992,60€		79,41€
Rubrique 'Syndic'			
Honoraires syndic	946,56€	80 / 1000	75,73€
Total 'Syndic'	946,56€		75,73€
Rubrique 'Travaux'			
Autre entretien conduites d'eau	7049,00€	1 / 10	704,90€
Travaux de rénovation et autres travaux exceptionnels	-7049,00€	1 / 12	-587,42€
Total 'Travaux'	0,00€		117,48€
Totaux	9157,78€		857,30€

Résumé de votre décompte	
Total des factures participant au décompte	9157,78€
Votre quote-part dans ce décompte	857,30€
Avances appelées	0,00€
Solde de ce décompte en faveur de la copropriété	857,30€

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be



ACP ST HUBERT
rue Saint Hubert 22
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BCE 0839.190. 154

rue Saint Hubert 22 bte 3
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Décompte des charges copropriétaires

Objet : Décompte individuel - Lot(s) 4D

Période : du 01-04-2023 au 30-06-2023

Vous trouverez votre décompte détaillé en annexe à cette lettre.
Si le solde est en votre faveur, celui-ci sera mis à votre crédit.

Montant total à payer : 2573,71€ en faveur de la copropriété

Nous vous prions d'effectuer le règlement, dans les 20 jours, sur le compte de la copropriété **BE52 3630 7329 0109** avec la communication suivante : **+++024/3072/69911+++**.

Au verso de la présente, vous trouverez votre situation comptable. Celle-ci vous permettra de contrôler les paiements ayant été pris en compte dans le présent avis.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuel et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Fait à Woluwe St Pierre, le 28-07-2023

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be

Situation comptable:

Date	Infos	Débit	Crédit	Solde	Extrait
01-01	Décompte 4ème trimestre 2023	875,90€		875,90€	
20-02	FONDS ASCENSEUR - AG 2022 (4D)	550,00€		1425,90€	
01-06	Décompte 1er trimestre 2023 (4D)	857,30€		2283,20€	
28-07	Décompte 2me trimestre 2023 (4D)	290,51€		2573,71€	
		2573,71€	0,00€	2573,71€	

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

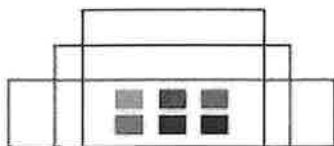
IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be

Détails de votre décompte:

Lot : 4D			
Période : 01-04-2023-30-06-2023			
Charge	A répartir	Quotités	Quote-Part
Rubrique 'Ascenseurs'			
Electricité ascenseurs	33,00€	11 / 100	3,63€
Total 'Ascenseurs'	33,00€		3,63€
Rubrique 'Charges de la copropriété'			
Décompte de frais	38,28€	80 / 1000	3,06€
Total 'Charges de la copropriété'	38,28€		3,06€
Rubrique 'Entretien immeuble'			
Entretien bâtiments	1272,00€	80 / 1000	101,76€
Total 'Entretien immeuble'	1272,00€		101,76€
Rubrique 'Frais communs'			
Extincteurs d'incendie	217,98€	80 / 1000	17,44€
Nettoyage bâtiment selon contrat	544,50€	80 / 1000	43,56€
Electricité parties communes	252,00€	80 / 1000	20,16€
Total 'Frais communs'	1014,48€		81,16€
Rubrique 'Syndic'			
Honoraires syndics	946,56€	80 / 1000	75,73€
Total 'Syndic'	946,56€		75,73€
Rubrique 'Travaux'			
Travaux de rénovation et autres travaux exceptionnels	302,10€	1 / 12	25,18€
Total 'Travaux'	302,10€		25,18€
Totaux	3606,42€		290,51€
Résumé de votre décompte			
Total des factures participant au décompte	3606,42€		
Votre quote-part dans ce décompte	290,51€		
Avances appelées	0,00€		
Solde de ce décompte en faveur de la copropriété	290,51€		

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be



ACP ST HUBERT
rue Saint Hubert 22
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BCE 0839.190. 154

rue Saint Hubert 22 bte 3
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Décompte des charges copropriétaires

Objet : Décompte individuel - Lot(s) 4D

Période : du 01-07-2023 au 30-09-2023

Vous trouverez votre décompte détaillé en annexe à cette lettre.
Si le solde est en votre faveur, celui-ci sera mis à votre crédit.

Montant total à payer : 2732,36€ en faveur de la copropriété

Nous vous prions d'effectuer le règlement, dans les 20 jours, sur le compte de la copropriété **BE52 3630 7329 0109** avec la communication suivante : **+++024/3072/69911+++**.

Au verso de la présente, vous trouverez votre situation comptable. Celle-ci vous permettra de contrôler les paiements ayant été pris en compte dans le présent avis.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuel et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Fait à Woluwe St Pierre, le 30-10-2023

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be

Situation comptable:

Date	Infos	Débit	Crédit	Solde	Extrait
01-01	Décompte 4ème trimestre 2023	875,90€		875,90€	
20-02	FONDS ASCENSEUR - AG 2022 (4D)	550,00€		1425,90€	
01-06	Décompte 1er trimestre 2023 (4D)	857,30€		2283,20€	
28-07	Décompte 2me trimestre 2023 (4D)	290,51€		2573,71€	
30-10	Décompte 3ème trimestre 2023 (4D)	158,65€		2732,36€	
		2732,36€	0,00€	2732,36€	

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be

Détails de votre décompte:

Lot : 4D			
Période : 01-07-2023-30-09-2023			
Charge	A répartir	Quotités	Quote-Part
Rubrique 'Ascenseurs'			
Entretien et réparations ascenseurs (L)	132,50€	11 / 100	14,58€
Electricité ascenseurs	93,66€	11 / 100	10,30€
Total 'Ascenseurs'	226,16€		24,88€
Rubrique 'Charges de la copropriété'			
Décompte de frais	38,28€	80 / 1000	3,06€
Total 'Charges de la copropriété'	38,28€		3,06€
Rubrique 'Entretien immeuble'			
Entretien bâtiments	223,85€	80 / 1000	17,91€
Total 'Entretien immeuble'	223,85€		17,91€
Rubrique 'Frais communs'			
Nettoyage bâtiment selon contrat	544,50€	80 / 1000	43,56€
Electricité parties communes	-81,07€	80 / 1000	-6,49€
Total 'Frais communs'	463,43€		37,07€
Rubrique 'Syndic'			
Honoraires syndics	946,56€	80 / 1000	75,73€
Total 'Syndic'	946,56€		75,73€
Totaux	1898,28€		158,65€

Résumé de votre décompte	
Total des factures participant au décompte	1898,28€
Votre quote-part dans ce décompte	158,65€
Avances appelées	0,00€
Solde de ce décompte en faveur de la copropriété	158,65€

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be



ACP ST HUBERT
rue Saint Hubert 22
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BCE 0839.190. 154

rue Saint Hubert 22 bte 3
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Décompte des charges copropriétaires

Objet : Décompte individuel - Lot(s) 4D

Période : du 01-10-2023 au 31-12-2023

Vous trouverez votre décompte détaillé en annexe à cette lettre.
Si le solde est en votre faveur, celui-ci sera mis à votre crédit.

Montant total à payer : 3600,73€ en faveur de la copropriété

Nous vous prions d'effectuer le règlement, dans les 20 jours, sur le compte de la copropriété **BE52 3630 7329 0109** avec la communication suivante : +++**024/3072/69911**++.

Au verso de la présente, vous trouverez votre situation comptable. Celle-ci vous permettra de contrôler les paiements ayant été pris en compte dans le présent avis.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuel et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Fait à Woluwe St Pierre, le 11-03-2024

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be

Situation comptable:

Date	Infos	Débit	Crédit	Solde	Extrait
01-01	Décompte 4ème trimestre 2023	875,90€		875,90€	
20-02	FONDS ASCENSEUR - AG 2022 (4D)	550,00€		1425,90€	
01-06	Décompte 1er trimestre 2023 (4D)	857,30€		2283,20€	
28-07	Décompte 2me trimestre 2023 (4D)	290,51€		2573,71€	
30-10	Décompte 3ème trimestre 2023 (4D)	158,65€		2732,36€	
08-12	FONDS ASCENSEUR - AG 2023 (4D)	550,00€		3282,36€	
31-12	Décompte 4me trimestre 2023 (4D)	318,37€		3600,73€	
		3600,73€	0,00€	3600,73€	

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be

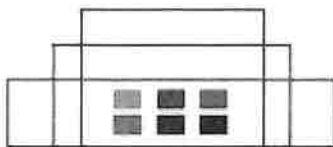
Détails de votre décompte:

Lot : 4D			
Période : 01-10-2023-31-12-2023			
Charge	A répartir	Quotités	Quote-Part
Rubrique 'Ascenseurs'			
Contrôle ascenseurs	343,36€	11 / 100	37,77€
Contrat d'entretien ascenseurs	1192,33€	11 / 100	131,16€
Electricité ascenseurs	33,00€	11 / 100	3,63€
Total 'Ascenseurs'	1568,69€		172,56€
Rubrique 'Assemblées Générales'			
Utilisation salles de réunion	140,00€	80 / 1000	11,20€
Total 'Assemblées Générales'	140,00€		11,20€
Rubrique 'Charges de la copropriété'			
Décompte de frais	38,28€	80 / 1000	3,06€
Total 'Charges de la copropriété'	38,28€		3,06€
Rubrique 'Frais communs'			
Nettoyage bâtiment selon contrat	544,50€	80 / 1000	43,56€
Entretien divers	42,35€	80 / 1000	3,39€
Electricité parties communes	111,00€	80 / 1000	8,88€
Total 'Frais communs'	697,85€		55,83€
Rubrique 'Frais privés'			
Frais privés réimputés			0,00€
Total 'Frais privés'	0,00€		0,00€
Rubrique 'Syndic'			
Honoraires syndics	946,56€	80 / 1000	75,73€
Total 'Syndic'	946,56€		75,73€
Totaux	3391,38€		318,37€

Résumé de votre décompte	
Total des factures participant au décompte	3391,38€
Votre quote-part dans ce décompte	318,37€
Avances appelées	0,00€
Solde de ce décompte en faveur de la copropriété	318,37€

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be



ACP ST HUBERT
rue Saint Hubert 22
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BCE 0839.190. 154

rue Saint Hubert 22 bte 3
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Décompte des charges copropriétaires

Objet : Décompte individuel - Lot(s) 4D

Période : du 01-01-2024 au 31-03-2024

Vous trouverez votre décompte détaillé en annexe à cette lettre.
Si le solde est en votre faveur, celui-ci sera mis à votre crédit.

Montant total à payer : 2447,69€ en faveur de la copropriété

Nous vous prions d'effectuer le règlement, dans les 20 jours, sur le compte de la copropriété **BE52 3630 7329 0109** avec la communication suivante : **+++024/3072/69911+++**.

Au verso de la présente, vous trouverez votre situation comptable. Celle-ci vous permettra de contrôler les paiements ayant été pris en compte dans le présent avis.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuel et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Fait à Woluwe St Pierre, le 27-05-2024

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be

Situation comptable:

Date	Infos	Débit	Crédit	Solde	Extrait
01-01	Report Décompte 4ème trimestre 2023	3600,73€		3600,73€	
01-01	TVA indemnité sinistre DDE 2020 (4D)		45,00€	3555,73€	
05-03	FONDS ASCENSEUR - AG 2023 (4D)	550,00€		4105,73€	
15-03	Versement (4D)		550,00€	3555,73€	2024-015-026
15-03	Versement		318,37€	3237,36€	2024-015-027
15-03	Versement		158,65€	3078,71€	2024-015-028
15-03	Versement		214,78€	2863,93€	2024-015-029
15-03	Versement		550,00€	2313,93€	2024-015-030
15-03	Versement		781,57€	1532,36€	2024-015-031
27-05	Décompte 1er trimestre 2024 (4D)	915,33€		2447,69€	
		5066,06€	2618,37€	2447,69€	

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be

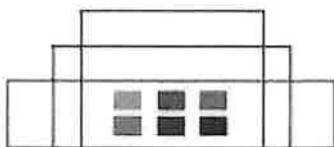
Détails de votre décompte:

Lot : 4D			
Période : 01-01-2024-31-03-2024			
Charge	A répartir	Quotités	Quote-Part
Rubrique 'Ascenseurs'			
Electricité ascenseurs	33,00€	11 / 100	3,63€
Total 'Ascenseurs'	33,00€		3,63€
Rubrique 'Assurances'			
Assurance incendie	4364,14€	80 / 1000	349,13€
Total 'Assurances'	4364,14€		349,13€
Rubrique 'Charges de la copropriété'			
Décompte de frais	340,93€	80 / 1000	27,27€
Total 'Charges de la copropriété'	340,93€		27,27€
Rubrique 'Entretien immeuble'			
Entretien bâtiments	5076,30€	80 / 1000	406,10€
Total 'Entretien immeuble'	5076,30€		406,10€
Rubrique 'Frais communs'			
Nettoyage bâtiment selon contrat	544,50€	80 / 1000	43,56€
Electricité parties communes	111,00€	80 / 1000	8,88€
Total 'Frais communs'	655,50€		52,44€
Rubrique 'Syndic'			
Honoraires syndics	959,40€	80 / 1000	76,75€
Total 'Syndic'	959,40€		76,75€
Totaux	11429,27€		915,33€

Résumé de votre décompte	
Total des factures participant au décompte	11429,27€
Votre quote-part dans ce décompte	915,33€
Avances appelées	0,00€
Solde de ce décompte en faveur de la copropriété	915,33€

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be



ACP ST HUBERT
rue Saint Hubert 22
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BCE 0839.190. 154

rue Saint Hubert 22 bte 3
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Décompte des charges copropriétaires **RECTIFICATIF**

Objet : Décompte individuel - Lot(s) 4D

Période : du 01-04-2024 au 30-06-2024

Vous trouverez votre décompte détaillé en annexe à cette lettre.

Celui-ci annule et remplace le décompte reçu précédemment.

Montant total à payer : 3609,85€ en faveur de la copropriété

Nous vous prions d'effectuer le règlement, dans les 20 jours, sur le compte de la copropriété **BE52 3630 7329 0109** avec la communication suivante : +++**024/3072/69911**+++.

Au verso de la présente, vous trouverez votre situation comptable. Celle-ci vous permettra de contrôler les paiements ayant été pris en compte dans le présent avis.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuel et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Fait à Woluwe St Pierre, le 12-08-2024

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be

Situation comptable:

Date	Infos	Débit	Crédit	Solde	Extrait
01-01	Report Décompte 4ème trimestre 2023	3600,73€		3600,73€	
01-01	TVA indemnité sinistre DDE 2020 (4D)		45,00€	3555,73€	
05-03	FONDS ASCENSEUR - AG 2023 (4D)	550,00€		4105,73€	
15-03	Versement (4D)		550,00€	3555,73€	2024-015-026
15-03	Versement		318,37€	3237,36€	2024-015-027
15-03	Versement		158,65€	3078,71€	2024-015-028
15-03	Versement		214,78€	2863,93€	2024-015-029
15-03	Versement		550,00€	2313,93€	2024-015-030
15-03	Versement		781,57€	1532,36€	2024-015-031
27-05	Décompte 1er trimestre 2024 (4D)	915,33€		2447,69€	
06-06	FONDS ASCENSEUR - AG 2023 (4D)	550,00€		2997,69€	
12-08	Décompte 2me trimestre 2024 (4D)	612,16€		3609,85€	
		6228,22€	2618,37€	3609,85€	

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be

Détails de votre décompte:

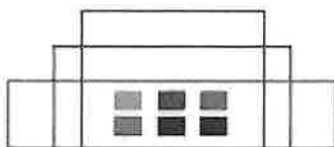
Lot : 4D			
Période : 01-04-2024-30-06-2024			
Charge	A répartir	Quotités	Quote-Part
Rubrique 'Ascenseurs'			
Electricité ascenseurs	33,00€	11 / 100	3,63€
Total 'Ascenseurs'	33,00€		3,63€
Rubrique 'Assurances'			
Franchise	371,01€	80 / 1000	29,68€
Total 'Assurances'	371,01€		29,68€
Rubrique 'Charges de la copropriété'			
Décompte de frais	38,28€	80 / 1000	3,06€
Total 'Charges de la copropriété'	38,28€		3,06€
Rubrique 'Divers'			
Charges diverses	175,36€	80 / 1000	14,03€
Total 'Divers'	175,36€		14,03€
Rubrique 'Entretien immeuble'			
Entretien bâtiments	-4264,80€	80 / 1000	-341,18€
Total 'Entretien immeuble'	-4264,80€		-341,18€
Rubrique 'Frais communs'			
Protection anti-incendie	134,06€	80 / 1000	10,73€
Extincteurs d'incendie	223,17€	80 / 1000	17,85€
Nettoyage bâtiment selon contrat	544,50€	80 / 1000	43,56€
Entretien divers	24,98€	80 / 1000	2,00€
Electricité parties communes	111,00€	80 / 1000	8,88€
Total 'Frais communs'	1037,71€		83,02€
Rubrique 'Frais privatifs'			
Frais privatifs			0,00€
Frais privatifs réimputés			18,15€
Total 'Frais privatifs'	0,00€		18,15€
Rubrique 'Syndic'			
Honoraires syndics	959,40€	80 / 1000	76,75€
Total 'Syndic'	959,40€		76,75€
Rubrique 'Travaux'			
Rénovation	7250,20€	1 / 10	725,02€
Total 'Travaux'	7250,20€		725,02€
Totaux	5600,16€		612,16€

Résumé de votre décompte	
Total des factures participant au décompte	5600,16€
Votre quote-part dans ce décompte	612,16€
Avances appelées	0,00€
Solde de ce décompte en faveur de la copropriété	612,16€

Détail de vos frais privatifs	Montant
Fourniture 3 clés immeubles	18,15€

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be



ACP ST HUBERT
rue Saint Hubert 22
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BCE 0839.190. 154

rue Saint Hubert 22 bte 3
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Décompte des charges copropriétaires **RECTIFICATIF**

Objet : Décompte individuel - Lot(s) 4D

Période : du 01-07-2024 au 30-09-2024

Vous trouverez votre décompte détaillé en annexe à cette lettre.

Celui-ci annule et remplace le décompte reçu précédemment.

Montant total à payer : 4451,47€ en faveur de la copropriété

Nous vous prions d'effectuer le règlement, dans les 20 jours, sur le compte de la copropriété **BE52 3630 7329 0109** avec la communication suivante : +++**024/3072/69911**+++.

Au verso de la présente, vous trouverez votre situation comptable. Celle-ci vous permettra de contrôler les paiements ayant été pris en compte dans le présent avis.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuel et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Fait à Woluwe St Pierre, le 14-11-2024

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be

Situation comptable:

Date	Infos	Débit	Crédit	Solde	Extrait
01-01	Report Décompte 4ème trimestre 2023	3600,73€		3600,73€	
01-01	TVA indemnité sinistre DDE 2020 (4D)		45,00€	3555,73€	
05-03	FONDS ASCENSEUR - AG 2023 (4D)	550,00€		4105,73€	
15-03	Versement (4D)		550,00€	3555,73€	2024-015-026
15-03	Versement		318,37€	3237,36€	2024-015-027
15-03	Versement		158,65€	3078,71€	2024-015-028
15-03	Versement		214,78€	2863,93€	2024-015-029
15-03	Versement		550,00€	2313,93€	2024-015-030
15-03	Versement		781,57€	1532,36€	2024-015-031
27-05	Décompte 1er trimestre 2024 (4D)	915,33€		2447,69€	
06-06	FONDS ASCENSEUR - AG 2023 (4D)	550,00€		2997,69€	
12-08	Décompte 2me trimestre 2024 (4D)	612,16€		3609,85€	
01-09	FONDS ASCENSEUR - AG 2023 (4D)	550,00€		4159,85€	
14-11	Décompte 3me trimestre 2024 (4D)	291,62€		4451,47€	
		7069,84€	2618,37€	4451,47€	

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be

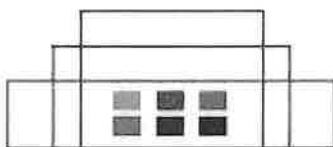
Détails de votre décompte:

Lot : 4D			
Période : 01-07-2024-30-09-2024			
Charge	A répartir	Quotités	Quote-Part
Rubrique 'Ascenseurs'			
Contrôle ascenseurs	363,29€	11 / 100	39,96€
Entretien et réparations ascenseurs (L)	757,90€	11 / 100	83,37€
Electricité ascenseurs	118,68€	11 / 100	13,06€
Total 'Ascenseurs'	1239,87€		136,39€
Rubrique 'Charges de la copropriété'			
Décompte de frais	38,28€	80 / 1000	3,06€
Total 'Charges de la copropriété'	38,28€		3,06€
Rubrique 'Frais communs'			
Nettoyage bâtiment selon contrat	544,50€	80 / 1000	43,56€
Electricité parties communes	398,19€	80 / 1000	31,85€
Total 'Frais communs'	942,69€		75,41€
Rubrique 'Syndic'			
Honoraires syndics	959,40€	80 / 1000	76,75€
Total 'Syndic'	959,40€		76,75€
Totaux	3180,24€		291,62€

Résumé de votre décompte	
Total des factures participant au décompte	3180,24€
Votre quote-part dans ce décompte	291,62€
Avances appelées	0,00€
Solde de ce décompte en faveur de la copropriété	291,62€

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be



ACP ST HUBERT
rue Saint Hubert 22
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BCE 0839.190. 154

rue Saint Hubert 22 bte 3
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Décompte des charges copropriétaires

Objet : Décompte individuel - Lot(s) 4D

Période : du 01-10-2024 au 31-12-2024

Vous trouverez votre décompte détaillé en annexe à cette lettre.
Si le solde est en votre faveur, celui-ci sera mis à votre crédit.

Montant total à payer : 5264,66€ en faveur de la copropriété

Nous vous prions d'effectuer le règlement, dans les 20 jours, sur le compte de la copropriété **BE52 3630 7329 0109** avec la communication suivante : **+++024/3072/69911+++**.

Au verso de la présente, vous trouverez votre situation comptable. Celle-ci vous permettra de contrôler les paiements ayant été pris en compte dans le présent avis.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuel et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Fait à Woluwe St Pierre, le 06-03-2025

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be

Situation comptable:

Date	Infos	Débit	Crédit	Solde	Extrait
01-01	Report Décompte 4ème trimestre 2023	3600,73€		3600,73€	
01-01	TVA indemnité sinistre DDE 2020 (4D)		45,00€	3555,73€	
05-03	FONDS ASCENSEUR - AG 2023 (4D)	550,00€		4105,73€	
15-03	Versement (4D)		550,00€	3555,73€	2024-015-026
15-03	Versement		318,37€	3237,36€	2024-015-027
15-03	Versement		158,65€	3078,71€	2024-015-028
15-03	Versement		214,78€	2863,93€	2024-015-029
15-03	Versement		550,00€	2313,93€	2024-015-030
15-03	Versement		781,57€	1532,36€	2024-015-031
27-05	Décompte 1er trimestre 2024 (4D)	915,33€		2447,69€	
06-06	FONDS ASCENSEUR - AG 2023 (4D)	550,00€		2997,69€	
12-08	Décompte 2me trimestre 2024 (4D)	612,16€		3609,85€	
01-09	FONDS ASCENSEUR - AG 2023 (4D)	550,00€		4159,85€	
14-11	Décompte 3me trimestre 2024 (4D)	291,62€		4451,47€	
19-11	FONDS ASCENSEUR - AG 2023 (4D)	550,00€		5001,47€	
31-12	Décompte 4me trimestre 2024 (4D)	263,19€		5264,66€	
		7883,03€	2618,37€	5264,66€	

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be

Détails de votre décompte:

Lot : 4D			
Période : 01-10-2024-31-12-2024			
Charge	A répartir	Quotités	Quote-Part
Rubrique 'Ascenseurs'			
Contrôle ascenseurs	162,10€	11 / 100	17,83€
Entretien et réparations ascenseurs (L)	760,00€	11 / 100	83,60€
Electricité ascenseurs	54,18€	11 / 100	5,96€
Total 'Ascenseurs'	976,28€		107,39€
Rubrique 'Charges de la copropriété'			
Décompte de frais	38,28€	80 / 1000	3,06€
Total 'Charges de la copropriété'	38,28€		3,06€
Rubrique 'Frais communs'			
Nettoyage bâtiment selon contrat	544,50€	80 / 1000	43,56€
Entretien divers	225,78€	80 / 1000	18,06€
Electricité parties communes	179,49€	80 / 1000	14,36€
Total 'Frais communs'	949,77€		75,98€
Rubrique 'Syndic'			
Honoraires syndics	959,40€	80 / 1000	76,75€
Total 'Syndic'	959,40€		76,75€
Totaux	2923,73€		263,19€

Résumé de votre décompte	
Total des factures participant au décompte	2923,73€
Votre quote-part dans ce décompte	263,19€
Avances appelées	0,00€
Solde de ce décompte en faveur de la copropriété	263,19€

Office COGEBRA SPRL
avenue E. Parmentier 18 b
1150 WOLUWE ST PIERRE

IPI 103855
Tél.: 02 762 37 20
Fax:
E-mail: office@cogebra.be

